



FAQ 26^{ème} Raid EDHEC

Cette FAQ est inspirée du règlement que nous vous conseillons de consulter si vous désirez avoir plus de détails sur certains points.

Sommaire

1. Inscription
2. Veille et lendemain d'événement
3. Sur l'événement
4. Pénalités

1. L'INSCRIPTION

Le prix affiché sur la plateforme d'inscription correspond-t-il au prix par personne ?

| | |
|--------------------------------------|-------------|
| Etudiant amenant son propre VTT | ... 260€ |
| Etudiant, location de VTT incluse | ... 305€ |
| Professionnel amenant son propre VTT | 390€ |

| | |
|---|------|
| Professionnel, location de VTT incluse | 435€ |
|---|------|

Le prix comprend la mise à disposition du gros matériel (kayaks, combinaisons, baudriers...), la nourriture matin, midi et soir, la mise en place des moyens de sécurité, un suivi médical tout au long de l'épreuve, ainsi que la médiatisation de l'événement. Et enfin les frais de transport une fois arrivés à Nice.

Quelle est la date limite d'inscription ?

Les inscriptions seront closes si la date limite du **12 mai 2019** est dépassée, date après laquelle une liste d'attente sera ouverte.

Peut-on rembourser les participants ?

Si votre candidature n'a pas été retenue, faute de place ou de capacité et d'expérience adaptée à ce genre d'événement, la totalité des versements effectués vous sera restituée.

- En cas de désistement pour convenance personnelle, vous serez remboursés à hauteur de :

- **75% des frais d'inscription** avant le 1er février 2019 si vous ne trouvez pas un remplaçant
- **50% des frais d'inscription** entre le 1er février 2019 et le 1er avril 2019 si vous ne trouvez pas un remplaçant
- A partir du 2 avril 2019, si vous ne trouvez pas de remplaçant, vos frais d'inscription ne vous seront pas remboursés

Si vous trouvez un remplaçant, l'intégralité des frais d'inscription vous seront remboursés seulement une fois que votre remplaçant se sera inscrit et aura payé ses propres frais d'inscriptions.

Pour rappel : Si une équipe formée de moins de trois (3) personnes se présente au départ de la course, sauf circonstances exceptionnelles (à l'appréciation de la direction de course), elle ne sera pas autorisée à prendre le départ de la compétition et aucun frais d'inscription ne sera remboursé aux membres de cette équipe.

- En cas de désistement pour raison médicale (le certificat médical faisant foi est à fournir impérativement avant le départ de la course) ou circonstances exceptionnelles (à l'appréciation de la direction de course), vous serez remboursé à hauteur de:

- **75% des frais d'inscription** avant le 1er avril 2019
- **50% des frais d'inscription** au-delà du 1er avril 2019

Si votre équipe est disqualifiée pendant le Raid EDHEC, aucune somme ne vous sera remboursée. Cependant, en fonction du nombre des membres de l'équipe restant, l'organisation pourra éventuellement vous autoriser à finir les épreuves hors classement.

2. VEILLE ET LENDEMAIN DE L'ÉVÉNEMENT

Où et à quelle heure les participants doivent-ils arriver le mercredi 29 ?

L'heure d'arrivée maximale pour tous les participants de la 26ème édition du Raid EDHEC est fixée à **8h00 à l'EDHEC de Nice** (le check participant sera ouvert à partir de 7h30). Nous vous conseillons, cependant, d'arriver plus tôt afin de procéder dans les temps aux différentes vérifications administratives et matérielles.

À quelle heure les participants peuvent-ils partir dimanche 2 juin ?

La remise des prix s'effectue vers 15h30, les participants seront donc libres de partir après **16h30**.

Peut-on laisser sa voiture au parking ?

Oui, il est possible de la laisser au parking de l'EDHEC. Le participant concerné doit le signaler à l'organisation bien en amont de l'événement. Nous avons 10 places disponibles. Chaque place coûte 50€ pour toute la durée du Raid. Il est possible d'arriver le mardi 28 mai à partir de 17h ou bien le jour même avant 8h00. Les 50€ sont à régler par chèque à l'ordre « Raid EDHEC Nice ».

Comment fonctionne le partenariat avec l'hôtel Première Classe ?

Nous avons un partenariat avec l'hôtel Première Classe, situé à côté de l'EDHEC de Nice, qui nous permet de vous proposer des chambres au prix négocié et fixe de **47€ par nuit** pour 1 à 3 personnes. Il faut ajouter à cela une **taxe de séjour** qui s'élève à 0,60€ par personne. Afin de bénéficier des conditions préférentielles accordées par l'hôtel, les réservations seront faites directement auprès de l'hôtel en mentionnant :

- le numéro de réservation communiqué : **raidedhec 2019**
- le nom du ou des clients
- le nombre de chambres souhaitées
- n° de téléphone du client résident

L'hôtel proposera également :

- Un petit déjeuner servi sous forme de buffet à volonté de 5h30 à 10h au tarif de 5,90€.

- Une place de parking au tarif de 9€
- Un box à vélo (à préciser lors de la réservation si besoin)
- La possibilité de laisser des affaires dans une consigne gratuite durant la totalité de l'événement et la veille (du 28 mai au 2 juin)

3. SUR L'ÉVÉNEMENT

Peut-on laisser des affaires dans un endroit sécurisé pendant le Raid?

Oui, les participants pourront laisser des affaires dans une salle de l'EDHEC fermée à clé pendant toute la durée du Raid.

Quel est le matériel obligatoire ?

Matériel obligatoire EQUIPE pouvant être transporté entre les bivouacs :

- 1 tente d'origine (avec armatures) pouvant abriter 3 personnes ou 1 tente d'origine pouvant abriter 2 personnes plus une tente pouvant abriter 1 ou 2 personnes
- 3 sacs de randonnée portant obligatoirement et de manière visible le numéro de l'équipe, chacun d'une contenance de 70 litres au maximum

*Tout le matériel apporté par un concurrent doit pouvoir entrer en intégralité dans un grand sac de randonnée (70L), tente comprise (à diviser entre les 3 sacs). Au total, l'ensemble du matériel (sac de randonnée, petit sac et tente) ne doit pas excéder 39kg par équipe.

Matériel obligatoire CONCURRENT pouvant être transporté entre les bivouacs :

- 1 sac de couchage (les sacs à viande en polaire sont interdits)
- 1 collant ou pantalon jambes longues
- Tenue de rechange

Matériel obligatoire trail/VTT EQUIPE (doit impérativement être à la disposition de l'équipe dans les épreuves de course à pied et de VTT) :

- 1 trousse de secours contenant impérativement : des pansements, des bandes, des compresses, un désinfectant, du collyre (gouttes ophtalmiques), des pansements « seconde peau » pour ampoules
- 1 tube de crème solaire
- 1 couteau repliable ou dans un étui
- 1 boussole
- 1 briquet
- 1 téléphone portable (ayant une autonomie suffisante pour tenir la journée)
- 1 kit de réparation VTT*

*Le kit de réparation doit comprendre obligatoirement : 1 dérive-chaîne, 1 démonte-pneus, 1 pompe à vélo, 4 chambres à air, 10 rustines, 1 colle, 1 jeu de clés alène

Matériel obligatoire trail/VTT Concurrent (doit impérativement être à la disposition du concurrent dans les épreuves de course à pied et de VTT) :

- Carte vitale
- 1 lampe frontale en état de marche et avec un jeu de piles de rechange
- 1 couverture de survie
- 1 pull ou 1 polaire manches longues
- 1 vêtement de pluie (type K-Way ou Gore tex)

- 4 épingles à nourrice
- 1 paire de gants longs
- 1 petit sac pour la journée
- 1 paire de lunettes de soleil (protection 100% UV et IR)
- 1 bonnet ou Buff
- 1 sifflet
- 1 VTT en état de marche pour les épreuves de VTT avec le dossard VTT de l'équipe fourni par l'organisation

- 1 casque VTT* (norme CE ou équivalent)
- une popote
- un gilet jaune de sécurité

*Le casque est fourni pour les concurrents louant un VTT, il devra être obligatoirement porté sur la tête durant la totalité des épreuves de VTT

Matériel Obligatoire activités d'eau (doit impérativement être à la disposition de l'équipe dans les épreuves d'eau) :

- Tout le matériel mis à disposition par le prestataire
- 1 paires de chaussures type running aux pieds** (pour des raisons de sécurités lors des portages)
- 1 pochette étanche par équipe

**Il est vivement conseillé de prévoir une deuxième paire de chaussures et des vêtements de rechange (à mettre dans le petit sac) si vous désirez repartir avec une tenue sèche après les activités d'eau.

A l'exception du canyoning où les affaires des concurrents seront transportées par l'organisation, les concurrents devront également avoir le matériel obligatoire Equipe et Concurrent trail/VTT.

Le port du casque est obligatoire lors de ces épreuves.

Matériel obligatoire activité de corde (doit impérativement être à la disposition de l'équipe dans les épreuves de corde) :

- Tout le matériel est mis à disposition par le prestataire
- Les concurrents devront également avoir le matériel obligatoire Equipe et Concurrent trail/VTT. Le port du casque est obligatoire lors de cette épreuve.

Matériel mis à disposition par l'organisation :

- un jeu de cartes type IGN, adapté à la journée par équipe ;
- une balise GPS de positionnement par équipe (tracker) ;
- un jeu de road book par équipe au début de la course ;
- un doigt électronique par équipe ;
- un dossard VTT ;
- un VTT de type Lapierre Raid 300 ainsi qu'un casque si location de VTT

Tout le matériel pour les activités d'eau ou épreuves de corde (combinaison, baudrier, casque,...) sera entièrement fourni par les prestataires du Raid EDHEC.

Y-a-t-il du matériel interdit ?

Tout matériel jugé non conforme à la pratique du Raid EDHEC pourra être interdit par la direction de course. Liste non exhaustive du matériel interdit :

- GPS, montre GPS ou tout autre système de positionnement ;

- Cartes autres que celles fournies par l'organisation ;
- Tentes type 2 ou 3 secondes, (trop volumineuses à transporter).

Les montres GPS mais n'ayant pas de fonction de positionnement en temps réel ne sont pas interdites. L'utilisation de matériel interdit pendant le raid entraînera une sanction pouvant aller d'une pénalité à la disqualification à la libre appréciation de la direction de course.

Les participants peuvent-ils apporter leur propre gilet de sauvetage et rames pour le kayak ?

Le matériel est fourni et est le même pour tous les participants. Si vous souhaitez apporter vos propres rames et gilets de sauvetage, vous devez les transporter durant toute la journée kayak. De plus, tout le matériel apporté par un participant doit pouvoir entrer en intégralité dans un grand sac de randonnée (70L), tente comprise (à diviser entre les 3 sacs). Au total, l'ensemble du matériel (sac de randonnée, petit sac et tente) ne doit pas excéder 39kg par équipe.

Peut-on poser des pédales automatiques sur les VTT de location ?

Oui, les participants le peuvent s'ils en ont en leur possession et qu'ils les montent eux-mêmes lors du check. Ils devront cependant impérativement l'indiquer en amont à l'organisation.

Existe-il différentes tailles de VTT ?

Oui, il existe toutes les tailles de VTT : XS, S, M, L ou XL. Le prestataire protège les VTT loués lors du transport, cependant il serait bien que ceux qui apportent leur propres VTT mettent de la chambre à air sur le cadre ou des protections exprès pour VTT type 3M transparent pour les transports.

Qu'en est-il de la casse du matériel lors de l'événement ?

Tout dépend ce que l'on entend par casse : si elle est due à un accident ou une mauvaise utilisation, le participant devra payer la réparation ou le remplacement de matériel. Notre prestataire prend en charge les usures "normales" des VTT, ainsi que les petites casses. Par exemple, en cas de chute, si une roue devient inutilisable, elle sera facturée au participant.

Quel sera le service de nourriture sur le Raid ?

Chaque jour, le petit déjeuner se compose :

- De tartines (fromage à tartiner, confiture, Nutella)
- De boissons chaudes (chocolat, thé, café, lait) et froides : jus de pomme et d'orange

Plusieurs ravitaillements seront présents sur le parcours, dont un point de ravitaillement chaud, ainsi qu'un sandwich vous seront fournis.

Un dîner chaud servi sur le bivouac.

Pour tous ceux qui nous ont précisé qu'ils suivaient un régime alimentaire particulier, vous devez prendre vos propres précautions. Nous prévoyons quand même la nourriture pour 120 concurrents, à vous de prendre ce qui correspond à votre régime alimentaire.

De quoi seront équipés les bivouacs ?

Sur les bivouacs, vous pourrez retrouver :

- Des sources d'électricité
- Des sanitaires
- De l'eau potable

4. LES PÉNALITÉS

Le règlement comporte trois catégories de pénalités :

- les pénalités horaires
- la mise hors classement
- la mise hors course.

Toute faute ou tout manquement à la forme ou à l'esprit du Raid EDHEC 2019 peut donner lieu à sanction si le jury de course le décide.

Les pénalités horaires :

Toute pénalité horaire est distribuée par le jury de course suivant la liste ci-dessous.

Liste non exhaustive des pénalités horaires (à définir par le jury / minimum)

| | |
|--|------------------|
| Non-respect des limites ou des consignes de l'organisation sur une zone (Check matériel, départ, CP, balises ...) | 30 min |
| Non-respect de la propreté sur une zone (Départ, CP, balises, bivouac, arrivée ...) | 1 h |
| Matériel de sécurité non conforme | 1 h |
| Absence des marquages obligatoires ou marquages irréguliers | 1 h |
| Matériel obligatoire manquant | 1 h / équipement |

| | |
|--|--|
| Perte ou non restitution du matériel fourni | 1 h + attente nouveau matériel si besoin + remboursement éventuel sur la caution |
| Progression de l'équipe non groupée (> 100 mètres entre deux coureurs) | 2 h |
| Recours non justifié à l'assistance de l'organisation | 3 h |
| Utilisation d'un passage interdit | De 3 h à une mise hors course |
| Eclairage nocturne défaillant ou inexistant | Le matin, arrêt de l'équipe jusqu'au lever du jour. Le soir, rapatriement au bivouac. |
| Non port du casque lorsqu'il est obligatoire | 10 h |

La mise hors classement :

Toute mise hors classement est décidée par le jury de course suivant la liste ci-dessous (non exhaustive) :

- Equipe incomplète sans autorisation de l'organisation au départ, à un CP, à l'arrivée.
- Non-respect des propriétés traversées, de l'environnement ...
- Forfait d'un coureur de l'équipe.
- Non application des consignes de sécurité.
- Refus d'une activité.
- Forfait de deux coureurs d'une même équipe (le regroupement de plusieurs équipes peut être accepté par l'organisation).
- Changement d'un des coureurs de l'équipe.

La mise hors course :

- Infraction sur l'identité ou les capacités physiques d'un coureur.
- Non-respect du code de la route par les concurrents.
- Utilisation de moyens de transport ou de certains matériels non autorisés.
- Dégradation volontaire de l'environnement.
- Attitude injurieuse ou agressive.
- Comportement déloyal, sabotage (par exemple : suppression du marquage du parcours)
- Non-assistance à personne en danger.
- Abandon d'un équipier en dehors d'un CP (hors cas de force majeure).
- Pollution, feu, dégradation, vandalisme avant, pendant et après l'épreuve (ces actes restent Sous la responsabilité des équipes engagées).
- Enquête pour découvrir le tracé et reconnaissance préalable.
- Contrôle anti-dopage positif lors de la course.

Personnes à contacter en cas de besoin :

Directeur de l'événement et Président de l'association : **Yann Manson** - 06 02 08 34 12

Directeur de course : **Théo Pénot** - 06 04 17 03 41

Directeurs de course adjoints : **Yann Manson** et **Adrien Noiret** - 06 06 72 24 39

Responsable logistique : **Brune Malnati** - 06 04 51 18 52